

Décès

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris la mort d'Arnaud Bourdier, 48 ans, survenue le 7 octobre 2001 alors qu'il rentrait chez lui à moto. Expertises l'avait interviewé (voir Exp. n° 191, p. 59), peu de temps après sa



Arnaud Bourdier

prestation de serment en 1995. Avant d'être avocat, en effet, cet amoureux de l'aventure avait exercé de nombreuses fonctions de responsabilité en entreprise (Apple, puis divers constructeurs automobiles) et avait mis sur pied une « start-up » de multimédia. Homme de contacts, il était membre de l'AFDIT (association française de droit de l'informatique et de la télécommunication) et participait aux nombreux travaux de l'APP (Agence pour la protection des programmes). Depuis

1997, il faisait partie de la SCM BEA où il développait notamment le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information. ■

Brigitte Van Dorsselaere crée son agence de communication

Specialiste du droit des technologies de l'information, Brigitte Van Dorsselaere crée une agence de communication dédiée aux avocats « Imagejuridique ». En plus d'offrir



tous les services classiques d'une telle agence (plaquettes, articles de presse, discours, etc.), elle propose de nombreux services liés à l'internet (mise en ligne de présentation de cabinet, création de site vitrine, indexation de cabinet sur des moteurs de recherche, animation de rubriques sur d'autres sites) ainsi que le tournage et la post-production de conférences enregistrées sur CD-Rom ou cassettes vidéo ou mises en ligne. Juriste de formation, elle a exercé le métier d'avocat depuis 1981 au sein de différents cabinets (SCP A. Frogier, Thieffry & ass, SCP Deprez Dian Guignot, etc.). Elle a ensuite pris en charge, pendant sept ans, la communication du cabinet A. Bensoussan. Elle continue, par ailleurs, d'écrire des articles dans la presse et sur internet. ■

tous les services classiques d'une telle agence (plaquettes, articles de presse, discours, etc.), elle propose de nombreux services liés à l'internet (mise en ligne de présentation de cabinet, création de site vitrine, indexation de cabinet sur des moteurs de recherche, animation de rubriques sur d'autres sites) ainsi que le tournage et la post-production de conférences enregistrées sur CD-Rom ou cassettes vidéo ou mises en ligne. Juriste de formation, elle a exercé le métier d'avocat depuis 1981 au sein de différents cabinets (SCP A. Frogier, Thieffry & ass, SCP Deprez Dian Guignot, etc.). Elle a ensuite pris en charge, pendant sept ans, la communication du cabinet A. Bensoussan. Elle continue, par ailleurs, d'écrire des articles dans la presse et sur internet. ■

Création du cabinet de Gaulle, Fleurance et associés

Louis de Gaulle et Henri-Nicolas Fleurance, associés du cabinet d'avocats August & Debouzy, quittent ce cabinet avec trois collaborateurs pour créer leur propre structure. Le cabinet de Gaulle, Fleurance et associés possède deux pôles principaux de compétence. Le premier est dédié aux domaines des fusions/acquisitions et de la fiscalité et le second est centré sur le droit commercial concernant les technologies de l'information.



Louis de Gaulle

Le premier est dédié aux domaines des fusions/acquisitions et de la fiscalité et le second est centré sur le droit commercial concernant les technologies de l'information.

Louis de Gaulle qui est responsable du pôle de droit commercial a passé huit ans au sein du cabinet Francis Lefebvre où il a créé le département « Propriété intellectuelle et nouvelles technologies de l'information ». Puis il a intégré le cabinet August & Debouzy dont il a ensuite pris la charge du département « droit commercial et propriété intellectuelle », en qualité d'associé. Coauteur de l'ouvrage « droit d'auteur et droits

voisins », publié aux éditions Francis Lefebvre, il rédige des chroniques en matière de propriété intellectuelle et de droit des technologies de l'information, notamment pour Expertises.

Henri-Nicolas Fleurance, chargé du pôle de fusion/acquisition a commencé sa carrière chez Ernst & Young où il a passé huit ans au sein du département juridique et fiscal. Il a ensuite rejoint l'étude de notaire Bernard Monassier. Il y a cinq ans, il avait intégré le cabinet August & Debouzy pour y développer le département « Fusion /acquisition ». Les trois avocats collaborateurs qui quittent le cabinet August & Debouzy deviennent également associés de la nouvelle entité. Il s'agit de Julien Horn, Franck Valenti et Bénédicte Colin. Cinq autres avocats devraient prochainement rejoindre le cabinet de Gaulle, Fleurance et associés. ■

Cyril Rojinsky fonde son cabinet d'avocats

Cyril Rojinsky crée son cabinet d'avocats, dédié au droit



de la communication, de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'information. Il quitte le cabinet d'origine britannique Freshfields où il a contribué au développement du département « Propriété intellectuelle et nouvelles technologies de l'information ». Il avait précédemment été collaborateur du cabinet A. Bensoussan, au département « Internet et multimédia ». Il est, par ailleurs, auteur d'un ouvrage intitulé « Créer et exploiter un site web » et d'articles juridiques publiés notamment par Expertises. ■

de la communication, de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies de l'information. Il quitte le cabinet d'origine britannique Freshfields où il a contribué au développement du département « Propriété intellectuelle et nouvelles technologies de l'information ». Il avait précédemment été collaborateur du cabinet A. Bensoussan, au département « Internet et multimédia ». Il est, par ailleurs, auteur d'un ouvrage intitulé « Créer et exploiter un site web » et d'articles juridiques publiés notamment par Expertises. ■